

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : M. Vincent Rigby, M. David Morrison, M. Michael MacDonald et M. Martin Green¹

Des hauts responsables à la sécurité nationale et au renseignement ainsi que d'anciens responsables du **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** ont été interrogés en groupe par les avocats de la Commission le 16 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Il s'agit de la version publique du résumé de l'entrevue classifié ayant été présenté comme preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui se sont tenues en février et en mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Ce préambule et le texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour éclairer le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

¹ Traduction

NON CLASSIFIÉ

- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel préparé par le BCP (« **RI BCP** ») et le résumé public de l'interrogatoire à huis clos des personnes rencontrées en entrevue.

Présentation des personnes rencontrées en entrevue

- [1] David Morrison a été nommé conseiller en matière de politique étrangère et de défense auprès du premier ministre en 2018, poste qu'il a occupé jusqu'en 2022. Pendant qu'il tenait ce rôle, il a simultanément exercé les fonctions de conseiller par intérim à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« CSNR ») du début décembre 2019 à la fin janvier 2020 (entre le départ à la retraite de Greta Bossenmaier et la nomination de Vincent Rigby), puis de juillet 2021 au 11 janvier 2022 (entre le départ à la retraite de M. Rigby et la nomination de Jody Thomas).
- [2] Vincent Rigby a été nommé CSNR en janvier 2020 et a exercé cette fonction jusqu'en juin 2021.
- [3] De mai 2020 au 4 juin 2023, Michael MacDonald a occupé les fonctions de secrétaire adjoint du Cabinet du Secrétariat de la sécurité et du renseignement, qui soutient le CSNR. Il travaille maintenant au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (« SCT »). Il a occupé temporairement le poste de CSNR du 16 juillet 2021 au 4 août 2021, pendant que M. Morrison était en congé temporaire.
- [4] Martin Green est secrétaire adjoint du Cabinet du Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« SER »), qui soutient également le CSNR, depuis 2015.
- [5] Le BCP héberge le CSNR. Le CSNR fournit des conseils stratégiques et opérationnels, ainsi que du renseignement, au premier ministre et au Cabinet sur les questions se rapportant à la sécurité nationale, notamment le renseignement étranger. Le CSNR est chargé de rassembler la communauté de la sécurité et du renseignement afin de soutenir la coordination des réponses gouvernementales à tous les types de menaces d'ingérence étrangère.

NON CLASSIFIÉ

Contexte et mandat

Correction préliminaire au RI BCP

- [6] M. Morrison a fait remarquer que le RI BCP ne mentionne pas sa nomination aux fonctions de CSNR par intérim entre le départ à la retraite de M^{me} Bossenmaier et la nomination de M. Rigby.

Rôles et responsabilités du CSNR

- [7] Selon M. Rigby, le rôle du CSNR est triple : le CSNR i) conseille le premier ministre sur les questions de sécurité nationale; ii) coordonne la communauté de la sécurité et du renseignement; et iii) assure la liaison avec l'alliance du Groupe des cinq [les organismes de renseignement du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie] et d'autres intervenants. Il a fait observer que son mandat de CSNR coïncidait avec la pandémie de COVID-19, période durant laquelle les questions liées à la COVID-19 représentaient l'essentiel de son travail.
- [8] M. Morrison a expliqué que la majeure partie de son travail en tant que CSNR était fortement centrée sur la sécurité nationale, notamment l'évolution de la situation en Ukraine et l'invasion ultime des forces russes, ainsi que les efforts déployés pour libérer les deux Michael [Michael Kovrig et Michael Spavor]. Considérant la gamme de questions en jeu, c'est la fonction de coordination qui a prévalu durant son mandat de CSNR.
- [9] Après l'entrevue, M. Green a précisé que l'un des rôles du SER est d'envoyer des rapports de renseignement au CSNR, au premier ministre et au **Cabinet du premier ministre (« CPM »)**. Le SER se concentre principalement sur le renseignement étranger, mais a récemment commencé à intégrer le renseignement national dans ses rapports. M. Green a expliqué que conjuguer les capacités de renseignement étranger et de renseignement national constituait un défi pour le SER et l'ensemble des communautés du renseignement du Groupe des cinq.

NON CLASSIFIÉ

Produits de renseignement reçus par le CSNR

- [10] M. Green a fait remarquer que les produits de renseignement reçus par le CSNR doivent être pertinents et neutres en ce qui concerne les politiques, sinon ils pourraient être utilisés pour favoriser un résultat préétabli et souhaité en matière de politiques. Il a souligné qu'il est important de faire la distinction entre le renseignement brut et le renseignement ayant fait l'objet d'une évaluation. Le renseignement brut doit être abordé avec certaines nuances, car il est dépourvu de contexte. En règle générale, le premier ministre doit recevoir des évaluations de renseignement, et non des rapports ponctuels de renseignement brut.
- [11] Selon M. Rigby, le terme « renseignement » est très général. Il a expliqué que le renseignement peut provenir de sources ouvertes (articles de presse, rapports diplomatiques, etc.) ou de sources de renseignement classifié (renseignement d'origine électromagnétique, renseignement d'origine humaine, etc.). Le renseignement de source ouverte a par moments influencé les conseils qu'il a donnés au premier ministre. D'une manière générale, il abordait le renseignement brut avec prudence. Par exemple, s'il recevait un rapport émanant d'une seule source et que cette source avait un historique de rapports non corroboré, il lisait et évaluait le rapport avec une bonne dose de scepticisme. M. Rigby a remarqué qu'il hésiterait à diffuser largement un tel rapport, car le renseignement brut et non confirmé peut souvent être mal interprété si on ne le situe pas dans le contexte approprié. Une autre considération était de déterminer si le renseignement permettait de prendre des mesures.
- [12] M. Morrison a expliqué que dans ses différentes fonctions, il a toujours été un consommateur de renseignement. Il a confirmé que le CSNR lisait de nombreux types de renseignement classifié et de source ouverte (p. ex., les médias, les médias sociaux, les rapports diplomatiques) et qu'il digérait une vaste gamme d'informations chaque jour. Prodiguer des conseils au premier ministre nécessite avant tout d'être bien informé, le renseignement constituant l'une des sources d'information.
- [13] M. Morrison a expliqué que le renseignement brut a rarement été à l'origine d'une action immédiate. Il a rappelé trois cas où un rapport de renseignement exigeait une action

NON CLASSIFIÉ

immédiate. Dans chaque cas, il s'agissait de renseignement d'origine électromagnétique, considéré comme plus fiable que le renseignement d'origine humaine. Le premier cas se rapportait à un événement survenu à l'étranger [sans rapport avec l'ingérence étrangère, les élections et les processus démocratiques canadiens] et à ses répercussions étendues qui ont suivi. Il a informé le premier ministre immédiatement. Le deuxième cas concernait un élément de renseignement important diffusé quelques semaines après les élections fédérales de 2021, faisant état d'une possible ingérence étrangère dans ces élections et mettant en cause un pays précis. M. Morrison a de nouveau signalé le rapport immédiatement au sein du gouvernement. À ses yeux, ce renseignement s'apparentait à la « preuve irréfutable » la plus significative qu'il n'ait jamais observée au cours de son mandat de CSNR. Le troisième cas se rapportait à un renseignement sur une menace pour les Canadiennes et Canadiens [sans aucun lien avec l'ingérence étrangère, les élections canadiennes et les processus démocratiques]. De nouveau, M. Morrison a signalé le rapport à son personnel et une fois de plus, on lui a confirmé que des actions avaient été mises en œuvre.

- [14] M. Rigby a dit se souvenir de deux cas où le renseignement a servi de base à une action immédiate. Le premier est lié au premier point mentionné par M. Morrison ci-dessus. Le deuxième cas concernait la Russie [dans une situation sans aucun lien avec les élections ou les processus démocratiques canadiens].
- [15] D'après l'avis de M. MacDonald, en tant que secrétaire adjoint du Secrétariat de la sécurité et du renseignement, le renseignement le plus précieux qu'il recevait était celui qui pouvait fonder la prise de mesures opérationnelles (c'est-à-dire le type de renseignement qui fournissait des détails comme les noms, les cibles, les motivations et les lieux). M. MacDonald a fourni des exemples concrets où le renseignement a mené à une réponse (c'est-à-dire que ce type de renseignement a aidé les organismes concernés à prendre des mesures pour surveiller ou faire cesser la menace décrite, permettant à M. MacDonald de surveiller ces interventions et de s'assurer de la gestion adéquate des menaces).

NON CLASSIFIÉ

- [16] M. MacDonald a ajouté que le renseignement ayant fait l'objet d'une évaluation s'est avéré utile, surtout lorsqu'il identifiait des tendances. Dans de telles circonstances, les acteurs politiques sont en mesure de tenir compte de ces tendances dans les propositions de politiques à l'étude.
- [17] Selon M. Morrison, le renseignement contenant des noms précis peut s'avérer utile. Cependant, il a reconnu qu'il existe des contraintes légales et en matière de politiques de confidentialité qui s'appliquent à la mention de noms de Canadiennes et Canadiens dans les rapports de renseignement. Sans cette information, selon son explication, il peut être plus difficile d'établir des liens entre les différents produits de renseignement.

Rôle au sein des comités

- [18] Les témoins ont abordé les différents comités ayant trait à l'ingérence étrangère [neuf comités au niveau des sous-ministres adjoints (« SMA ») et les comités correspondants au niveau des sous-ministres (« SM »)] :

Comité des sous-ministres sur les interventions en matière de renseignement (« CSMIR »)

- [19] M. Morrison a souligné que ce comité a été créé il y a moins d'un an.

Comité des sous-ministres sur le renseignement (CSMR)

- [20] M. Rigby a indiqué que ce comité avait été mis sur pied pour analyser les évaluations stratégiques du renseignement ainsi que les rapports plus opérationnels de sources uniques et qui pourraient exiger une intervention immédiate. Il a ajouté que le comité se réunissait régulièrement sous sa direction.

Comité des sous-ministres sur l'ingérence étrangère (CSMIE)

- [21] M. Morrison a fait remarquer que ce comité existe depuis environ un an et qu'il s'occupe principalement de la réponse législative à l'ingérence étrangère (p. ex., le registre d'agents étrangers, etc.). Il se réunit chaque semaine.

NON CLASSIFIÉ

Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle (« CSMCO »)

[22] M. Morrison a expliqué que le CSMCO s'occupe de l'échange d'informations. Il se réunit chaque semaine et son fonctionnement est satisfaisant. Il a souligné que la réunion du CSMR a lieu dans l'heure qui précède celle du CSMCO afin de se concentrer sur le renseignement.

[23] En sa qualité de CSNR, il considérait le CSMCO comme l'organe le plus important. Il commençait généralement la réunion en faisant le point sur les préoccupations de sécurité nationale et ses rapports au premier ministre. Les SM apportaient ensuite leurs propres informations et mises à jour sur les problèmes auxquels ils étaient confrontés.

Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations en matière de sécurité nationale (« CSMAOSN »)

[24] M. MacDonald a expliqué que ce comité se réunissait chaque semaine. Il était à l'image du CSMCO, mais dans le domaine du renseignement. M. MacDonald informait le CSNR des discussions qui avaient lieu au sein du CSMAOSN avant que le CSNR participe au CSMCO.

Comité tactique des sous-ministres adjoints (« Comité tactique des SMA »)

[25] M. MacDonald a mentionné que ce comité a été mis sur pied il y a environ un an et demi. Ce comité traite des questions opérationnelles d'importance immédiate. Par exemple, si le Centre de la sécurité des télécommunications menait des cyberopérations actives, les problèmes et les besoins opérationnels seraient discutés au sein de ce comité.

Comité de coordination des sous-ministres sur la sécurité des élections (CCSMSE)

[26] Il a été demandé aux témoins de se référer à une note d'information adressée au premier ministre, qui décrit le rendement de ce comité.

NON CLASSIFIÉ

[27] M. MacDonald a expliqué que pendant les élections, l'architecture de la sécurité électorale est en activité. Pendant les élections, un comité des SMA à l'image du CCSMSE a également été mis sur pied et s'est réuni pour discuter des questions relatives aux élections et à la sécurité, telles que les campagnes de désinformation qui empêcheraient les personnes de se rendre dans les bureaux de vote. Bien que le document auquel il est fait référence contienne des « enseignements » pour l'architecture du CCSMSE 2019, aucun des témoins n'avait connaissance d'un document équivalent pour 2021. M. Rigby a ajouté qu'il existe un rapport après action 2019 du **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (Groupe de travail MSRE)** qui englobe des « enseignements » plus vastes des élections de 2021.

Incidents précis

Élections de 2019

[28] Il a été présenté un document aux témoins énumérant les séances d'information dont le premier ministre a bénéficié au sujet des allégations d'ingérence étrangère pendant la course à l'investiture dans la circonscription de Don Valley-Nord. Un point indique que le premier ministre a participé à une séance d'information à la fin septembre ou au début octobre 2019, ce qui n'apparaît pas dans le RI BCP. M. MacDonald n'a pas pu expliquer ce point parce qu'il n'était pas au BCP à ce moment-là. M. Morrison a confirmé que, à titre de conseiller en matière de politique étrangère et de défense, il n'avait pas eu connaissance de ces allégations à l'époque. M. Rigby a déclaré que cette séance d'information aurait eu lieu pendant le mandat de M^{me} Bossenmaier.

Élections de 2021

[29] Les témoins ont été invités à se référer à un produit de renseignement du **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**. Ce produit de renseignement détaille certaines allégations d'ingérence étrangère liées à une situation survenue lors des 44^e élections fédérales. M. MacDonald a fait remarquer que le document a été

NON CLASSIFIÉ

distribué seulement à des « destinataires désignés » et a pensé qu'il avait pu avoir été transmis par le **Réseau canadien Très secret (« RCTS »)**. Il a confirmé que ce document aurait probablement été transmis au BCP.

[30] M. Morrison a souligné que ces allégations ont été mentionnées dans les informations que le Groupe de travail MSRE a présentées au **Panel des cinq**. Il a indiqué que certains membres désignés du Parti libéral du Canada avaient été mis au courant de cette affaire par le Groupe de travail.

[31] M. Morrison a expliqué qu'en qualité de CSNR par intérim, son personnel lui préparait un classeur de renseignement quotidien. Il a dit ne pas se souvenir d'avoir vu ce document, mais il a souligné qu'il figurait dans les documents présentés par le Groupe de travail au Panel des cinq et qu'il aurait donc été mis au courant de cette information.

[32] Il a été présenté à M. MacDonald un document sur l'ingérence étrangère qui résume le breffage destiné à des membres désignés du Parti libéral du Canada. Il est daté du 11 septembre 2021. M. MacDonald a expliqué que les deux premières pages comportaient des notes de présentation préparées par un employé présent au breffage. Les deux autres pages semblent être un compte rendu des sujets discutés. M. MacDonald, qui a assisté au breffage, a expliqué qu'il s'en souvenait, mais qu'il n'avait jamais vu les notes de présentation.

[33] Les personnes rencontrées en entrevue ont ensuite été invitées à se pencher sur un document qui semble être une ébauche de notes de présentation du SCRS pour un breffage au premier ministre sur le même sujet. Il est daté du 22 septembre 2021. M. MacDonald et M. Morrison n'ont pas pu se rappeler si ce breffage avait eu lieu. M. Morrison a déclaré qu'il était probable que le premier ministre ait eu connaissance de la question. Cela dit, il n'a pas pu dire si c'est le SCRS qui avait informé le premier ministre précisément sur cette question.

[34] Il a ensuite été demandé aux personnes rencontrées en entrevue de se référer à un rapport précis du SCRS daté du 20 juin 2023. M. MacDonald a dit ne pas savoir pourquoi le SCRS a rédigé un autre rapport sur la question en 2023. M. Green n'a pas pu dire avec certitude s'il avait vu le document, mais il a fait remarquer qu'il n'était pas rare que le

NON CLASSIFIÉ

SCRS fasse circuler un nouveau résumé d'une question si l'organisme dispose de mises à jour ou de nouvelles informations. M. MacDonald a indiqué qu'il avait quitté le BCP quelques semaines plus tôt, le 4 juin 2021, et qu'il était allé travailler au SCT. M. Morrison a expliqué qu'il n'a jamais vu ce document.

Ingérence étrangère de la République populaire de Chine

- [35] Les témoins ont été invités à se référer au document **CAN005784**, daté du 18 février 2020. Il s'agit d'une évaluation de renseignement du SCRS.
- [36] M. Rigby a dit ne pas se rappeler avoir vu ce document. Il a cité un extrait du document, qui indique que les résultats sur l'ingérence étrangère sont « initiaux » et découlent d'une « enquête à un stade précoce et en cours ». Il a dit avoir des doutes sur le fait que, s'il avait consulté le document, l'usage de ces termes l'aurait peut-être dissuadé de présenter directement l'évaluation de renseignement au premier ministre. Cependant, il a fait remarquer que le renseignement contenu dans ce document figure dans le Rapport quotidien de renseignement étranger daté du 21 février 2020.
- [37] M. Green a confirmé que le renseignement figurant dans ce Rapport quotidien de renseignement étranger n'a pas été repris dans le Rapport hebdomadaire de renseignement à l'intention du premier ministre. Les Rapports hebdomadaires de renseignement sont transmis au CPM.
- [38] M. Morrison a attiré l'attention sur la note de bas de page 2 de la page 2 de l'évaluation de renseignement. Il a indiqué qu'à son avis, le SCRS aurait pu être plus judicieux dans le choix des termes employés, mais a également reconnu que le rapport est destiné à la communauté de la sécurité et du renseignement, et non à une diffusion publique. Il a signalé que cette formulation l'aurait incité à surveiller cette question, mais qu'elle n'exigeait pas d'action immédiate.
- [39] M. Green a déclaré qu'il existe une « zone grise » entre l'ingérence étrangère et les activités diplomatiques légitimes, et qu'une grande partie des comportements discutés dans l'évaluation de renseignement correspondait à des activités politiques normales.